



Voiture accidentée avec un livreur de pizza

Par **kingdom**, le **19/07/2011** à **21:24**

Bonjour,

j'ai eu un accident avec un livreur de pizza dimanche dernier.

J'étais sur une voie à double sens, et je devais tourner à gauche. J'ai mis mon clignotant pour tourner à gauche et j'avais un livreur de pizza qui arrivait à 200mètres derrière moi. J'ai ralenti et au moment de tourner le livreur m'a dépasser. Je l'ai donc taper avec la voiture. Heureusement pour lui j'étais vraiment à petite vitesse (en première, moins de 10km heure...). J'ai eu le réflexe de freiner et il n'a rien eu. Par contre moi l'avant de ma voiture a reçu un coup et j'ai l'aile avant gauche abimé (creux + rayures). Le livreur est reparti et ne sais pas arrêté pour faire un constat. Malheureusement je n'ai pas eu le réflexe de prendre sa plaque. Je sais juste de quel marque est son scooter et la couleur du coffre sur le porte bagage (là où on met le pizza).

1- suis en tord, vis a vis du code de la route? A t'il le droit de dépasser une personne qui met son clignotant pour tourner à gauche?

2- que puis je faire à ce stade? porter plainte (en esperant que la police retrouve l'entreprise!)? Rechercher par moi meme le scooter (en faisant le tour des pizzeria du coin et ainsi porter plainte directement contre l'établissement?

Je me souviens du visage du livreur et les couleur peu commune du coffre (jaune + blanc et du noir, scooter marque + modele!). J'ai également un témoin que j'ai réussi à retrouver aujourd'hui qui à confirmer l'accident + la description du livreur.

Merci pour votre aide par avance.

Par **Tisuisse**, le **20/07/2011** à **20:23**

Bonjour,

Vous tourniez à gauche, il allait tout droit, 100 % de tords pour vous.

Par **kingdom**, le **06/08/2011** à **14:16**

merci pour votre reponse!!!

Personnellement je ne pensais pas être en tord car il n'y avait qu'une seule file dans mon sens donc en tournant à gauche et en prevenant les personnes qui venais derrière moi dans la meme file avant mon clignotant gauche, je ne savais pas que j'etais en tord si le véhicule derrière moi se mettait en tete de me dépasser et que de ce fait en tournant je lui rentrait dedans.

Je serai tres prudente à l'avenir!

Merci de m'avoir éclairé!!

Par **chaber**, le **06/08/2011** à **16:07**

Bonjour

votre assureur appliquerait le cas 17 de la convention IDA: partage à 50%